



Harcèlement téléphonique par une société où je ne suis pas client

Par **michoudu53**, le **26/04/2015** à **16:57**

Bonjour à tous,

Je suis nouveau sur le forum pour un problème qui devient très embêtant...

Je suis titulaire d'un numéro de téléphone portable depuis plus de 3 ans. Au cours de la première année (pas de dates exactes) je recevais des appels d'un fournisseur d'énergie pour des factures impayées, qui concernaient l'ancien titulaire du numéro. Déjà à ce moment là plusieurs appels, je leur ai bien expliqué que je n'étais pas client, et que le numéro n'était plus attribué à la personne qui leur devait de l'argent...

ils m'ont ensuite laissé tranquille. Jusqu'à la semaine dernière, où les appels sont incessants: 3 4 ou 5 fois par jour, je les ai eu déjà 2 fois au telephone

je les rappelais au numéro indiqué, à mes frais, demandais un conseiller et expliquais le problème, les deux conseillers (j'avoue que le deuxième a prit une soufflante, ça devient très énervant) m'ont affirmé que je ne recevrais plus d'appel et que mon numéro était supprimé du fichier du client mauvais payeur. Seulement j'ai encore reçu 2 ou 3 appels le lendemain et ils m'ont envoyé un premier sms le surlendemain.

Cette situation devient embêtante, à chaque fois j'ai des nouveaux messages qui encombrant ma messagerie, le téléphone qui sonne 4 fois par jour, j'ai du boulot, je ne suis pas client chez eux, j'ai pas que ça à faire d'expliquer le problème à tous les conseillers de la boîte, je suis à jour dans mes factures et il n'y a pas de raisons que je reçoive tous ces appels à la place d'un autre et surtout qu'avec une fréquence d'appel comme celle ci mes collègues et mes amis

commencent à se demander si je suis pas ruiné...

Visiblement ils se foutent que je prenne du temps pour les appeler. Je paie déjà la communication à chaque appel, j'ai donc pas l'intention de dépenser 1€ de plus dans une éventuelle lettre, ma patience a des limites je compte maintenant passer la vitesse supérieur, que puis je faire dans ce cas?

Porter plainte pour harcèlement?

Merci d'avance à ceux qui me viendront en aide!

Par **pat76**, le **13/05/2015** à **18:09**

Bonjour

Au prochain appel dites simplement à votre interlocuteur que vous avez noté le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation. Que vous allez déposer plainte pour harcèlement moral contre la société et que vous n'omettez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice moral que vous subissez. Que, de plus vous seriez en droit de déposer plainte pour tentative d'extorsion de fonds.

Vous confirmez cela par lettre recommandée avec avis de réception et vous gardez une copie de votre lettre.

Par **chaber**, le **14/05/2015** à **09:07**

bonjour

dans votre courrier, vous préciserez les éléments ci-dessous:
vos conseillers n'ayant pas cessé de me menacer par téléphone avec un langage peu courtois et très agressif, je me permets de vous rappeler les dispositions de l'article 222-16 du code pénal "Les appels téléphoniques malveillants réitérés ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."

Dès lors, à défaut d'arrêt immédiat des appels intempestifs de vos services à compter de la réception de la présente, une plainte sera immédiatement déposée sur le fondement de l'article 222-16 susvisé contre votre société et contre son représentant légal es-qualité

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2015** à **16:55**

Bonjour

proposition de chaber ++++

et ne rappelez pas